



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Eure représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN et par son Directeur, Monsieur Charles MONTEIRO, dûment autorisés à signer la présente ;

Ci-après dénommée « la Caf de l'Eure » ;

et

- La Communauté de communes du Pays du Neubourg, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « la Cdc du Pays du Neubourg » ;

et

- La commune du Neubourg, représentée par son Maire, Madame Isabelle VAUQUELIN, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune du Neubourg » ;

et

- La commune de Tourville-la-Campagne, représentée par son Maire, Monsieur Hugues BOURGAULT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Tourville-la-Campagne » ;

et

- La commune du Bosc-du-Theil, représentée par son Maire, Monsieur Laurent VALLEE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune du Bosc-du-Theil » ;

et

- Le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert et du Tilleul-Lambert, représenté par son Président, Monsieur Sébastien BONNEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;

Ci-après dénommé « le Sivos GTT » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Eure en date du 10/12/2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg en date du XXXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Neubourg en date DU XXXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Tourville-la-Campagne en date du XXXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Bosc-du-Theil en date du XXXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert et du Tilleul-Lambert en date du XXXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf de l'Eure entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :
  - ✓ Un territoire rural et résidentiel avec une faible densité de population,
  - ✓ Une croissance démographique importante,
  - ✓ Une population familiale et jeune significative qui connaît un vieillissement et une fragilité socio-économique moindre qu'à l'échelle départementale.

- ✓ Un territoire multipolarisé avec des flux externes importants vers les deux agglomérations et des pôles urbains limitrophes,
  - ✓ Une concentration de l'activité économique et commerciale ainsi que des phénomènes de précarité sur le pôle urbain du Neubourg,
  - ✓ Une richesse et une diversité d'acteurs locaux
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
    - ✓ Une offre d'accueil petite enfance importante et satisfaisante au regard des besoins,
    - ✓ Une offre enfance à affiner au regard des besoins,
    - ✓ Un axe jeunesse en pleine expansion grâce à l'itinérance,
    - ✓ Un maillage en structure d'animation de la vie sociale insuffisant,
    - ✓ Une offre d'accès aux droits et d'inclusion numérique en pleine essor
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions peuvent concerner : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, l'inclusion numérique.
- Le territoire du Pays du Neubourg dispose des compétences pour mettre en œuvre une politique sociale de proximité pour répondre aux besoins du quotidien des citoyens. Les champs d'intervention communs sont énumérés dans l'article 3 de la présente convention.
- La Caf de l'Eure contribue à une offre globale de services aux familles qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et de financement d'équipements et de services. Elle se décline sur le territoire du Pays du Neubourg en fonction de ses besoins et de ses spécificités.

- Les acteurs locaux seront également associés dans les champs d'intervention suivants :
  - Education, Petite enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité : la PMI, les assistants maternels, les familles, les parents d'élèves élus, les associations de parents d'élèves, les professionnels de l'Education nationale et autres acteurs de la communauté éducative, la mission locale, le Foyer jeune travailleurs, les associations (sportives, culturelles...), les bailleurs sociaux...
  - Social, Santé, Insertion, Vieillesse, Handicap, Droits et services : le CCAS, l'ARS, la CPAM, la CAF, les bailleurs sociaux, les associations sportives...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf 27, la Cdc du Pays du Neubourg, les communes du Neubourg, de Tourville-la-Campagne, du Bosc-du-Theil, et le Sivos GTT souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.



## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DE L'EURE**

Les interventions de la Caf de l'Eure, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Cdc du Pays du Neubourg concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : Multi accueil de 95 places, Relais Petite Enfance, Accueils de loisirs extrascolaires, périscolaires
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : Point Accueil Jeunes, Promeneur du Net, Projet parentalité par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP)
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle : Espace de Vie Sociale la Lanterne
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CDC DU PAYS DU NEUBOURG, DES VILLES DU NEUBOURG, DE TOURVILLE-LA-CAMPAGNE, DU BOSC-DU-THEIL ET DU SIVOS GTT

**La Cdc du Pays du Neubourg** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- les compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, l'Office de tourisme, airs d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

- les compétences optionnelles : Environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Sécurité et prévention de la délinquance, Voirie, Education – Loisirs sportifs et culturels d'intérêt communautaire, Action sociale d'intérêt communautaire, Aménagement de l'espace, Assainissement, Eaux pluviales, Soutien de la vie communale, Contrat de territoire,

**La commune du Neubourg** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal dont notamment : L'urbanisme et la maîtrise des sols ; le logement ; l'aide sociale ; la gestion des écoles élémentaires et maternelles ; l'extrascolaire et le périscolaire ; la culture et le patrimoine ; le tourisme et le sport...

**La commune de Tourville-la-Campagne** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal dont notamment : L'urbanisme et la maîtrise des sols ; le logement ; l'aide sociale ; la gestion des écoles élémentaires et maternelles ; le périscolaire ; la culture et le patrimoine ; le tourisme et le sport,...

**La commune du Bosc-du-Theil** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal dont notamment : L'urbanisme et la maîtrise des sols ; le logement ; l'aide sociale ; la gestion des écoles élémentaires et maternelles, l'extrascolaire et le périscolaire ; la culture et le patrimoine ; le tourisme et le sport...

**Le Syndicat intercommunal à vocation scolaire** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

La gestion et le fonctionnement du regroupement pédagogique ; la gestion et le fonctionnement de la restauration scolaire, la gestion, l'entretien, la construction, l'acquisition, la location des bâtiments scolaires, accueils de loisirs et restauration scolaire ; l'accueil périscolaire et extrascolaire.

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux partagés sont :

- ❖ Un accès de tous aux droits et à l'offre existante,
- ❖ Un projet éducatif social local partagé et co-porté,
- ❖ Des habitants engagés dans la vie sociale du territoire.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf de l'Eure et la Cdc du Pays du Neubourg, les communes du Neubourg, de Tourville-la-Campagne, du Bosc-du-Theil et le Sivos GTT s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf de l'Eure et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf de l'Eure s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La collectivité s'engage également à maintenir le nombre de places existantes dans les EAJE et à étudier avec la Caf de l'Eure toute opportunité qui interviendrait sur la période conventionnelle.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de l'Eure, de la Cdc du Pays du Neubourg, de la commune du Neubourg, de Tourville-la-Campagne, du Bosc-du-Theil et du Sivos GTT.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf de l'Eure et la Cdc du Pays du Neubourg.

Le secrétariat permanent est assuré par la Cdc du Pays du Neubourg.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et

aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans les fiches actions, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

Ils restent donc à travailler et devront faire l'objet d'un avenant au plus tard au 31/12/2024

## ARTICLE 10 -DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 -EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.



- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 :LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf de l'Eure.

**ARTICLE 14 :CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires, cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et les six annexes énumérées dans le sommaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le  
Le Directeur de la Caf 27,

Fait à \_\_\_\_\_, le  
Le Président de la Caf 27,

Charles MONTEIRO.

Philippe CHARPIN.

Fait à \_\_\_\_\_,  
Le

Le Président de la Cdc du Pays du Neubourg,

Jean-Paul LEGENDRE

Fait à \_\_\_\_\_,  
Le

Le Maire du Neubourg,

Isabelle VAUQUELIN.

Fait à \_\_\_\_\_ ,

Le

Le Maire de Tourville-la-Campagne,

Hugues BOURGAULT.

Fait à \_\_\_\_\_ ,

Le

Le Maire du Bosc-du-Theil,

Laurent VALLEE.

Fait à \_\_\_\_\_ ,

Le

Le Président du Sivos GTT,

Sébastien BONNEAU.

### Le Diagnostic

Effectuer un diagnostic sur le territoire de la Communauté de Communes du Neubourg revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. Il permet de mieux connaître et ainsi comprendre les caractéristiques socio-économiques, démographiques et environnementales du territoire, offrant ainsi une base solide de travail et de réflexion pour la planification et le développement futur.

En identifiant les forces, les faiblesses et les opportunités, ce diagnostic éclaire les décideurs locaux sur les domaines nécessitant une attention particulière et oriente les politiques publiques de manière plus efficace.

De plus, en impliquant activement la communauté locale dans ce processus, il favorise l'engagement citoyen et renforce le sentiment d'appartenance.

Enfin, un diagnostic territorial peut également servir de point de départ pour des collaborations intercommunales et la mise en œuvre d'actions concertées pour un développement durable et harmonieux.

La méthode

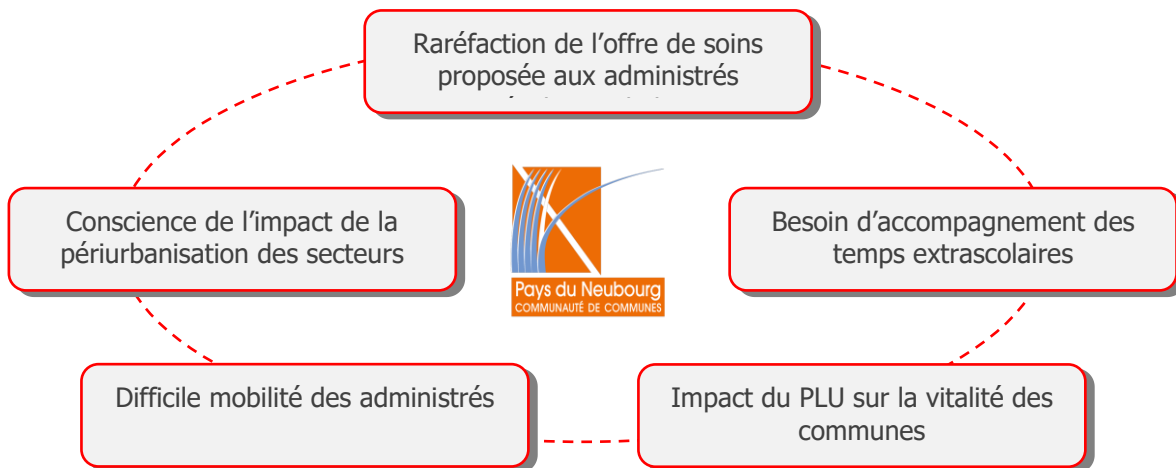
Pour la réalisation de ce diagnostic, la communauté de communes a souhaité se faire accompagner par le cabinet SOËTE. Il a de proposer un accompagnement autour de trois phases :

- ⇒ Phase n°1 : cadrage de l'intervention, rencontre avec des élus des six secteurs et échange avec des partenaires sociaux et médico-sociaux,
- ⇒ Phase n°2 : réalisation d'un diagnostic partagé au contact d'acteurs de l'action sociale et médico-sociale et sollicitations d'administrés,
- ⇒ Phase n°3 : sélection des priorités et formalisation d'un plan d'actions.

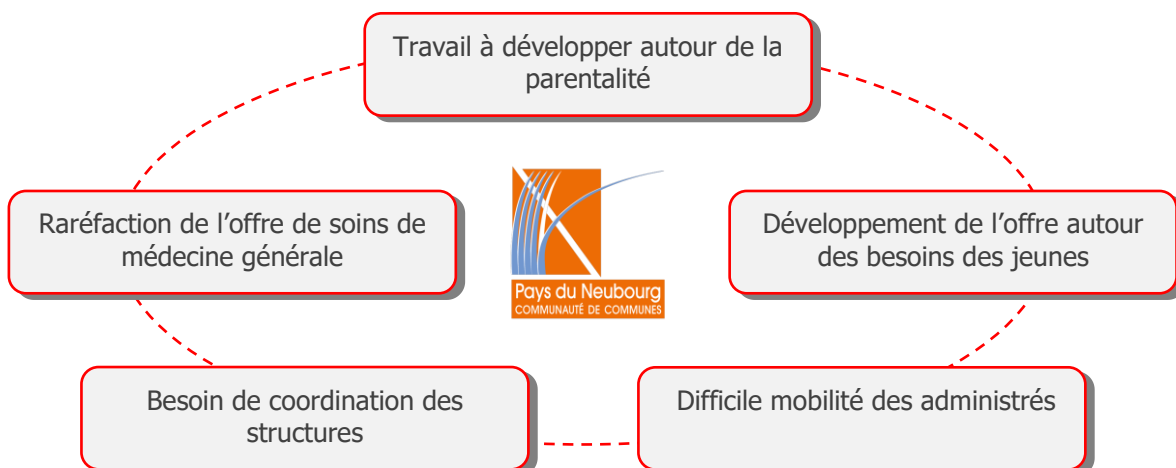
#### **Phase n°1 - Cadrage de l'intervention, rencontre avec des élus des six secteurs et échange avec des partenaires sociaux et médico-sociaux**

Avant de rencontrer les acteurs territoriaux sélectionnés par le comité de pilotage, le cabinet SOËTE a visité les sites structurants de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Puis plusieurs échanges ont eu lieu auprès d'une vingtaine de représentants de communes

et de la communauté de communes. Plusieurs thématiques sont ressorties de ces échanges :



Des rencontres ont également eu lieu avec des professionnels de l'action sociale et médico-sociale. De ces différents échanges, il ressort les besoins suivants :



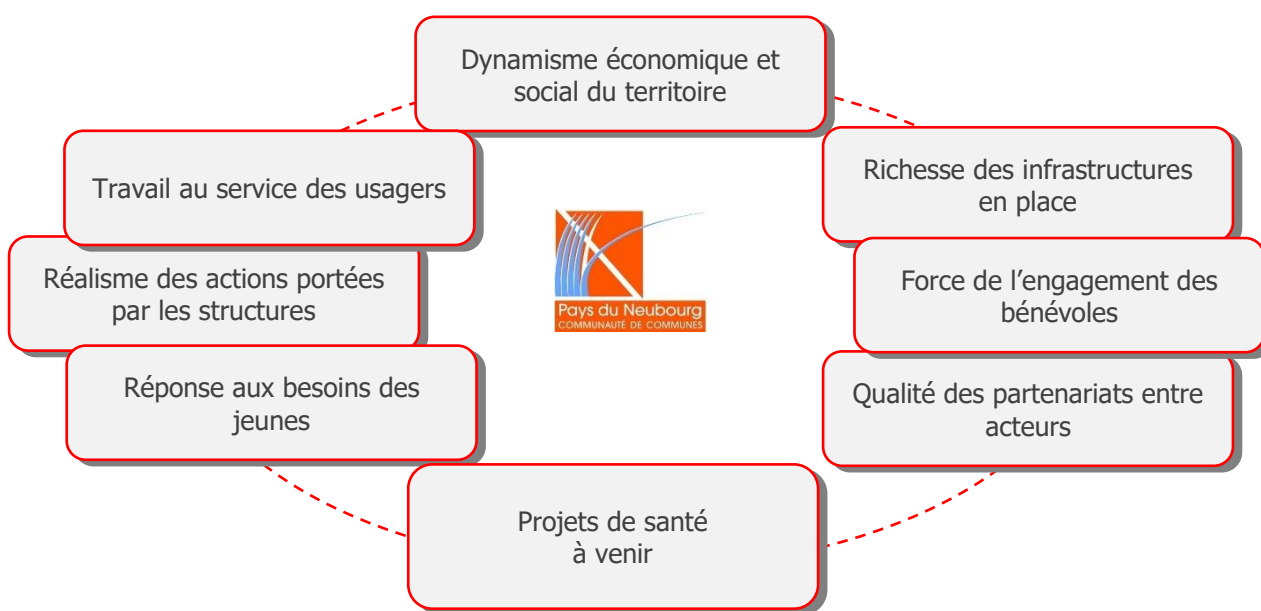
## Phase n°2 - Réalisation d'un diagnostic partagé au contact des acteurs de l'action sociale et médico-sociale de la Communauté de communes du Pays du Neubourg

**Un groupe de travail** a été créé avec une quinzaine d'acteurs de l'action sociale et médico-sociale de la Communauté de communes du Pays du Neubourg afin de permettre l'expression sur de possibles actions à mettre en œuvre. Cela dans le but d'adapter les politiques sociales du territoire du Pays du Neubourg.

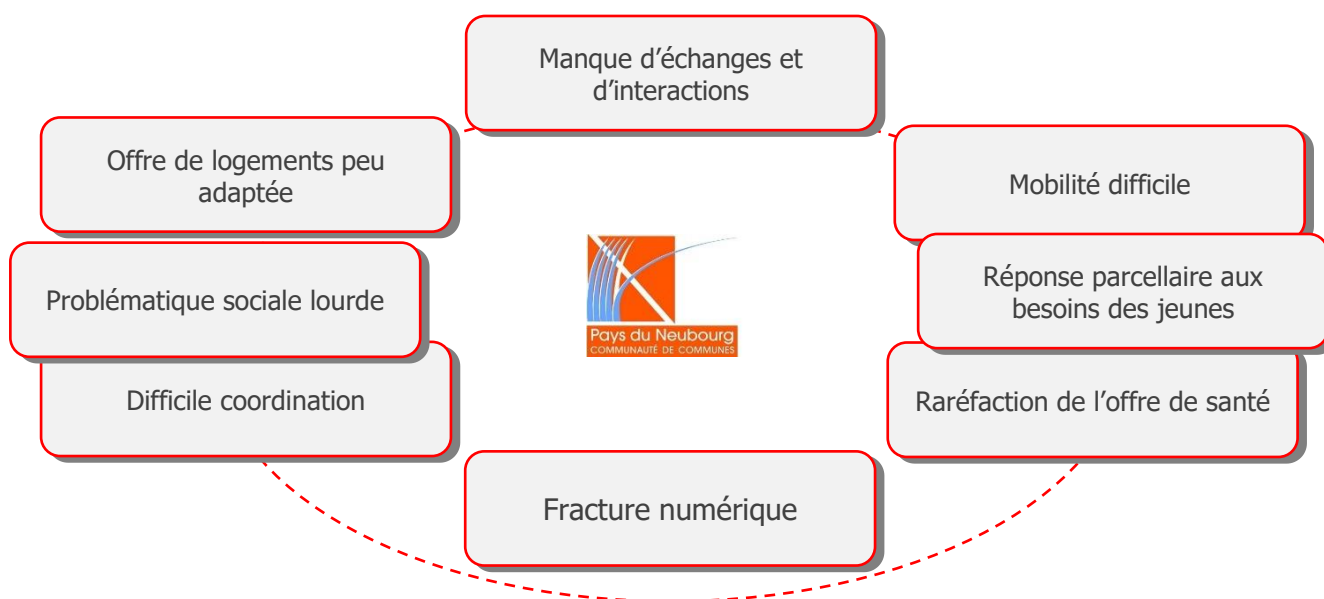
Les propos résultent d'une réelle mobilisation des acteurs présents. Ils ont été accompagnés afin d'articuler leurs propos de la manière suivante : un partage autour d'une situation initiale – expression des forces et des points à améliorer –, la proposition d'un niveau d'ambition, la définition de thématiques de travail favorisant l'atteinte du niveau d'ambition et enfin, la déclinaison de ces thématiques en actions opérationnelles.

Les professionnels de l'action sociale et médico-sociale et plus largement, les partenaires, se sont donc accordés autour des forces et des points à améliorer suivants :

### **Forces**



### **Points à améliorer**



Les professionnels présents se sont attachés à exprimer les priorités suivantes :

- ⇒ Améliorer la communication entre acteurs sociaux, médico-sociaux et scolaires,
- ⇒ Favoriser l'identification des structures,
- ⇒ Fidéliser, par l'interaction, les professionnels au sein des structures,
- ⇒ Développer des priorités en matière de lieux d'accueil et d'équipements,
- ⇒ Travailler collégalement sur l'offre de soins en rendant la communauté de communes attractive,
- ⇒ Répondre à l'impérieux besoin de mobilité.

**Fort de ce constat, huit thématiques ont été proposées comportant plusieurs actions pour y répondre :**

**Thématique n°1 - Gouvernance :**

- ⇒ Disposer d'un programme politique intercommunal en matière d'actions sociales<sup>2</sup>
- ⇒ Partager de mêmes objectifs
- ⇒ Coordonner l'action des partenaires de l'action sociale
- ⇒ Créer un observatoire des partenariats
- ⇒ Disposer d'une politique jeunesse inscrivant le jeune dans un continuum

**Thématique n°2 – Offre et moyens :** Développer l'offre d'accompagnement psychologique de jeunes administrés

- ⇒ Mettre en place un lieu d'accueil parents / enfants favorisant les échanges
- ⇒ Organiser des permanences de services publics sur l'ensemble du territoire
- ⇒ Contribuer à la lutte contre la fracture numérique
- ⇒ Mettre en place des lieux d'accès multimédia sur l'ensemble du territoire

**Thématique n°3 – Habitants du territoire :**

- ⇒ Proposer des forums des métiers aux jeunes administrés
- ⇒ Favoriser l'implication des administrés à différentes instances
- ⇒ Identifier les situations de précarité et accompagner collégalement les administrés
- ⇒ Renforcer l'accès aux aides à destination du jeune public – exemple CEJ et PACEA<sup>3</sup> –

---

<sup>2</sup> Pour mémoire, la communauté de communes du Pays du Neubourg n'est pas compétente en matière d'action sociale globale, elle est un acteur parmi d'autres au titre des compétences sectorielles.

<sup>3</sup> Contrat d'Engagement Jeune et Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

#### **Thématique n°4 – Parentalité :**

- ⇒ Favoriser la médiation familiale
- ⇒ Proposer aux parents un accompagnement encadré par des professionnels
- ⇒ Développer des stages de soutien à la parentalité

#### **Thématique n°5 – Logement :**

- ⇒ Travailler sur l'adaptation des logements situés à proximité et sur Le Neubourg
- ⇒ Disposer de logements d'urgence répartis sur le territoire
- ⇒ Engager un travail autour de l'habitat inclusif
- ⇒ Engager un bilan énergétique du territoire

#### **Thématique n°6 – Mobilité :**

- ⇒ Adapter les horaires des bus scolaires
- ⇒ Contribuer à l'ouverture d'esprit des jeunes administrés
- ⇒ Favoriser l'utilisation de voie de circulation douce sur le territoire

#### **Thématique n°7 – Santé :**

- ⇒ Développer la télémédecine
- ⇒ Proposer un forum de santé
- ⇒ Travailler autour du recrutement de médecins généralistes en lien avec l'hôpital
- ⇒ Favoriser l'accès aux droits et à la santé pour les administrés en situation de précarité

#### **Thématique n°8 – Coordination, communication et partenariat :**

- ⇒ Relancer la dynamique portée par le Conseil départemental de l'Eure
- ⇒ Travailler conjointement à l'atteinte d'objectifs partagés
- ⇒ Organiser des temps d'échanges réguliers entre les partenaires
- ⇒ Favoriser une dynamique de relais entre partenaires
- ⇒ Disposer d'outils communs de communication



**Lors des tables rondes**, l'une a été dédiée à des jeunes du territoire, l'autre à des parents du territoire en activité. Respectivement composées de six et sept personnes, un court état des lieux a été fait, en souhaitant dépasser le simple descriptif des situations rencontrées sur le territoire. Ainsi, les personnes présentes se sont projetées collégialement sur de possibles évolutions.

Les suggestions des jeunes étaient principalement liées au :

- ⇒ Au développement de mobilité autonome – voies douces aux accès protégés, transports en commun –
- ⇒ Au lien entre l'Education nationale et l'activité économique dans son ensemble pour de possibles projections – forum des métiers –
- ⇒ A l'existence d'une association permettant aux adolescents de tester plusieurs activités sur l'ensemble de l'année,
- ⇒ A l'ouverture du forum des associations à l'ensemble des structures du territoire couvert par la Communauté de communes du Pays du Neubourg,
- ⇒ Au développement d'activités développées conjointement avec les parents.

Les suggestions des parents en activité étaient principalement liées :

- ⇒ Au développement d'actions favorisant la parentalité,
- ⇒ A un travail permettant d'ouvrir les établissements scolaires sur leur environnement,
- ⇒ A la création de liens entre les collèges et les associations sportives et culturelles,
- ⇒ A la réponse aux besoins de soutien psychologique des adolescents,
- ⇒ A la raréfaction de l'offre de santé et donc à l'indispensable recrutement de professionnels,
- ⇒ A la facilitation de la mobilité des jeunes.

On peut noter que certains sujets sont revenus à plusieurs reprises au cours des différents – entretiens individuels tant auprès d'élus que des professionnels, des groupes de travail ou encore des tables rondes –. Ils portent sur la parentalité et de l'accompagnement des

jeunes, les difficultés inhérentes à la mobilité – psychique et géographique –, une précarité gagnant du terrain, la raréfaction de l’offre de santé enfin, la fracture numérique. Ces sujets, à l’échelle de l’ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg, pourraient représenter de premières pistes de travail.

### **Phase n° 3 - Sélection des priorités et formalisation d’un plan d’actions**

Il est important, préalablement à la conclusion de ce diagnostic au sein de cette troisième et dernière phase, de reprendre les principaux éléments issus du portrait de territoire développé dans le cadre - de la Convention Territoriale Globale – CTG –.

Ils mettaient en exergue :

#### **Evolution de la population**

⇒ Le territoire témoigne d’un bon dynamisme avec une évolution toujours importante de sa population (+ 2,00% entre 2014 et 2020<sup>4</sup>), 10 fois plus que le département (+0.22%). Ces données ont été rapportées au périmètre géographique du 01/01/2023.

La ville du Neubourg concentre à elle seule 18.86% de la population.

La communauté de communes du Pays du Neubourg se caractérise par une population globalement plus jeune que le reste du département et de la région avec une population de moins de 60 ans de 1,5 à presque 4 points supérieur.

Elle connaît pour autant un certain vieillissement de sa population (+2 points entre 2014 et 2020).

⇒ Un cinquième de la population récemment accueillie ayant moins de 15 ans,

⇒ Une augmentation du nombre de familles monoparentales

	<i>Pays du Neubourg</i>					
<i>familles</i>	<i>2009</i>	<i>%</i>	<i>2014</i>	<i>%</i>	<i>2020</i>	<i>%</i>
monoparentales	469	7,7%	538	8,16%	748	11,1%
couples sans enfant	2491	41%	2773	42,11%	2893	42,89%
couples avec enfants	3131	51,3%	3275	49,73%	3103	46,01%
total familles	6085	100%	6585	100	6744	100

⇒ Une population plus jeune qu’au niveau départemental.

<sup>4</sup> INSEE 2024

Les 0 à 59 ans représente 75,6% sur la CDC du pays du Neubourg contrairement au Département où on trouve 74,1% en 2020.

### Situation socio-économique

⇒ La médiane de revenus supérieure à celle des habitants de l'Eure.

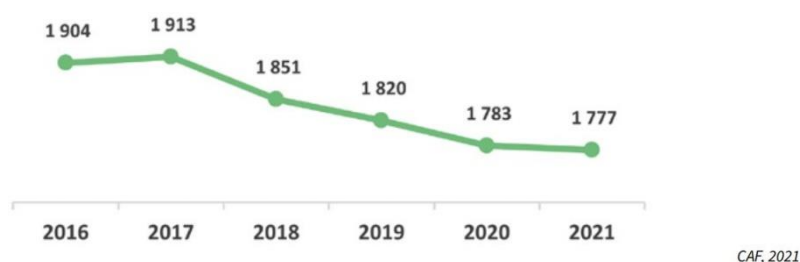
Le niveau de revenus du Pays du Neubourg est clairement supérieur à celui du département et de la région.

Le revenu moyen annuel déclaré sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg est de 29 318€, contre 26 761€ pour le département et 26 660 € pour la région.

Cependant la présence de foyers aux revenus modestes implique des d'accompagnement des services publics plus marqués pour une partie de la population.

⇒ Un taux de couverture CAF en diminution.

#### ÉVOLUTION DES FOYERS CAF BÉNÉFICIAIRES DES ALLOCATIONS FAMILIALES



Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers CAF bénéficiaires des allocations familiales a baissé de 127 foyers.

⇒ Un taux d'activité de parents supérieur à celui des actifs de l'Eure,

On constate un taux de 78,2% d'actifs sur notre territoire, alors qu'on constate seulement 75,6% d'actifs pour le département.

⇒ Un taux de pauvreté parmi les plus faibles de l'Eure.

On retrouve 7,1% de pauvreté sur le territoire alors qu'on constate 12,7% sur le département de l'Eure

## Services

- ⇒ Une relative faiblesse de l'offre locative  
2/3 des logements sont occupés par leurs propriétaires contre 65,2% au niveau départemental et 58,4% pour la région Normandie. De fait, l'offre locative sur le territoire est moindre et ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de logements locatifs sociaux.
  
- ⇒ La présence d'un Espace de Vie Sociale – EVS – basé à Quittebeuf,  
On recense également la présence d'un Espace de Vie Sociale « La Lanterne » sur le territoire de la communauté de communes, porté par le Kiosque d'ateliers. L'association située à Quittebeuf accueille les habitants des communes adhérentes (Bacquepuis, Bérengenville la Campagne, Feuguerolles, Graveron Semerville, Hondouville, Marbeuf, Quittebeuf, Tremblay-Omonville).  
Elle propose différentes actions : accompagnement aux projets de jeunes, ateliers enfants-parents, actions sur la parentalité et animations locales ou encore des ateliers portés par les habitants.
  
- ⇒ Cinq structures multi-accueils (crèches), un RPE<sup>5</sup>, trois AL<sup>6</sup> et un PAJ<sup>7</sup>

### Les structures multi-accueils 0-6 ans

La communauté de communes du Pays du Neubourg gère 5 structures multi-accueil, situées sur les communes du Neubourg, d'Iville, d'Ecquetot, de Hondouville et de Tournedos-Bois-Hubert. Elles ont ouvert leurs portes le 3 décembre 2007. Leur implantation géographique répond aux objectifs de répartition cohérente sur le territoire, d'accès équitable à l'offre d'accueil collectif pour toutes les familles tout en intégrant les facteurs de mobilité des usagers.

Le site du Neubourg a une capacité d'accueil de 25 enfants et proposait à son ouverture des horaires d'accueil décalés de 5h45-22h15 pour répondre aux besoins de l'hôpital du Neubourg. Un partenariat avait alors été engagé entre la CCPN et ce dernier. Les horaires ont été ramenés dès 2011 à 6h30-21h30 pour suivre l'évolution des besoins de l'hôpital. Une nouvelle évolution de ces horaires est intervenue à la rentrée 2016/2017,

---

<sup>5</sup> Relais Petite Enfance

<sup>6</sup> Accueil de Loisirs

<sup>7</sup> Point Animation Jeunesse

suite à la fin de ce partenariat. Ainsi, depuis le 1er septembre 2016, le site du Neubourg ouvre ses portes à 6h30 pour les fermer à 19h00.

Les établissements d'Iville et Ecquetot sont agréés pour accueillir 15 enfants de 7h30 à 18h30.

Ceux de Hondouville et Tournedos Bois-Hubert sont agréés pour 20 enfants sur des horaires de 7h30 à 18h30 avec une extension à 19 h pour Tournedos.

Les crèches accueillent près de 210 familles de manière régulière, occasionnelle ou en urgence.

#### Relais petit enfance (RPE)

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, un Relais Petit Enfance itinérant a vu le jour sur le territoire du Neubourg dans un local d'accueil à vocation administrative. Depuis décembre 2007, le Relais a intégré ses propres locaux, équipés et adaptés, au sein de la crèche halte-garderie du Neubourg.

#### L'accueil de loisirs du Neubourg 3- 17 ans

L'accueil de loisirs « Les p'tits loups », situé sur la commune du Neubourg est ouvert les mercredis, petites et grandes vacances scolaires. Il connaît une fréquentation entre 50 et 100 enfants jour.

Son accès par les habitants des autres communes est sujet à majoration.

#### L'accueil de loisirs de Graveron-Tilleul-Tournedos 3-12 ans (GTT)

Cet accueil a ouvert ses portes en septembre 2014 pour les jeunes de 3 à 12 ans les mercredis après-midi de 12h00 à 18h30 et les vacances scolaires de 7h00 à 18h30, à l'exception de la période de Noël et du mois d'août. Le centre accueille entre 10 à 40 enfants par jour.

Les jeunes accueillis au centre, viennent principalement des communes de Graveron-Sémerville, Tilleul-Lambert, Tournedos-Bois-Hubert, Ste-Colombe-la Commanderie, Quittebeuf et du Tremblay.

#### L'accueil de loisirs du Bosc-du-Theil 3-12 ans

Le centre est ouvert aux jeunes de 3 à 12 ans les mercredis, petites et grandes vacances scolaires. Il accueille en moyenne 50 jeunes sur les petites vacances et environ 80 jeunes sur les mois de juillet et août.

### Le Pôle Animation jeunesse (PAJ)

Créé en 2006, le Pôle Animation Jeunesse est ouvert aux jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans. Après avoir connu plusieurs formats, le PAJ est à nouveau exclusivement itinérant avec ramassage des jeunes. Il se déplace dans les salles des fêtes des communes partenaires et accueille les jeunes les mercredis et samedis après-midi.

⇒ Une concentration de l'offre de santé,

On constate une concentration des professionnels médicaux et paramédicaux sur la commune du Neubourg : médecins généralistes, pharmacies, infirmières, masseurs kinésithérapeutes, dentistes, sage-femmes, société d'ambulances, laboratoire d'analyses médicales, diététicienne-nutritionniste, ophtalmologue, podologue, sophrologue, pharmacie et un hôpital local de court et long séjour pour personnes âgées.

Pour les habitants distants de la ville du Neubourg, on notera la présence d'un médecin sur les communes de Sainte-Colombe-la-Commanderie, Quittebeuf, et deux médecins au sein du Bosc-du-Theil et Houetteville ainsi qu'une pharmacie à Hondouville.

⇒ Des déplacements en véhicule individuel pour plus de 90%.

Le territoire est traversé par plusieurs départementales très fréquentées du nord au sud et de l'est vers l'ouest. Il n'existe pas de gare sur le territoire : elles sont situées en périphérie (Bernay, Evreux, Val-de-Reuil). Une voie verte traverse le territoire, reliant Evreux au Bec-Hellouin, constituant un axe majeur des mobilités douces pour le territoire. Plusieurs lignes de bus de la région Normandie desservent aussi le plateau du Neubourg. Les déplacements de la population du territoire se font principalement en voiture individuelle. Sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg, 93,5%<sup>8</sup> des ménages disposent au moins d'une voiture (contre 88,5% au niveau départemental) et 55,3 % des ménages possèdent au moins deux voitures contre 44% au niveau départemental).

De l'ensemble des éléments évoqués ci-avant, trois enjeux majeurs ressortent :

### **Enjeu n°1 - L'animation des interactions favorisant la coordination et les maillages**

Cet enjeu représenterait la réponse aux besoins de dynamisation des réseaux, à la nécessaire force du collectif, aux interactions, aux liens entre des structures au service de la population, au partage autour d'objectifs communs, à la lisibilité de continuum entre structures et à la rupture de l'isolement des professionnels.

### **Enjeu n°2- L'environnement avec l'organisation des circulations et la facilitation des mobilités**

Si la dynamique propre et intrinsèque au territoire considéré permet de dépasser l'organisation des circulations et la facilitation des mobilités, il n'en demeure pas moins qu'elles restent essentielles et possiblement appréhendées comme étant synonyme d'ouverture d'esprit et d'ouverture au monde.

### **Enjeu n°3 -L'aménagement du territoire avec la réponse aux besoins socio-économique**

L'accès aux soins, les réponses aux besoins des jeunes, le travail autour de la parentalité, la scolarisation recentrée de jeunes lycéens du territoire sont autant d'éléments qui pourraient répondre à l'enjeu de l'aménagement du territoire qui se devra également de faire écho à l'évolution de la structuration de sa population et de ses localisations.

Ainsi, il a été proposé au Comité de Pilotage, en novembre dernier, d'articuler les priorités autour de trois thématiques :

Enjeux	Priorités
Réseau	⇒ <b>Renforcer la coordination entre les acteurs</b>
Aménagement	⇒ <b>Lutter contre la raréfaction de l'offre de soins</b> ⇒ <b>Accompagner en continu les temps de l'enfant</b>
Environnement	⇒ <b>Répondre aux besoins de mobilité des administrés</b> ⇒ <b>Accompagner les besoins liés à la parentalité</b>



## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>CDC DU PAYS DU NEUBOURG</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
Multi accueil du Neubourg	11 rue de la Paix – 27110 LE NEUBOURG
Multi accueil d'Iville	Route d'Elbeuf – 27110 IVILLE
Multi accueil d'Ecquetot	2 bis rue des Canadiens – 27110 ECQUETOT
Multi accueil de Tournedos-Bois-Hubert	2 rue des Longues Masures – 27180 TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
Multi accueil de Hondouville	2 parking les Varennes – 27400 HONDOUVILLE
<b>RPE</b>	
RPE itinérant	Siège : 11 rue de la Paix – 27110 LE NEUBOURG
<b>ALSH PAJ</b>	
Extra et périscolaire itinérant 12-17 ans	Office de Tourisme - Place du Maréchal Leclerc – 27110 LE NEUBOURG
<b>BAFA/BAFD</b>	Financement par la CDC du Pays du Neubourg

<b>COMMUNE DU NEUBOURG</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH association CLEP</b>	
Extra et périscolaire 3-12 ans	5 A route de Sainte Colombe – 27110 LE NEUBOURG
<b>BAFA/BAFD</b>	Financement par la ville du Neubourg

<b>COMMUNE DE TOURVILLE-LA-CAMPAGNE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH municipal</b>	
Périscolaire 3-12 ans	Chemin de Forrières du midi – 27370 TOURVILLE-LA-CAMPAGNE

<b>COMMUNE DU BOSC-DU-THEIL</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH municipal</b>	
Extra et Péricolaire 3-12 ans	Route de Montfort – 27370 LE-BOSC-DU-THEIL

<b>SIVOS GTT</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH intercommunal</b>	
Extra et Péricolaire 3-12 ans	Rue de la Gendarmerie – 27180 TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
<b>BAFA/BAFD</b>	Financement par le SIVOS GTT

**Axe 1 : Accès aux droits (échéance 2024/2027)**

Mettre en avant et coordonner l’offre d’accès aux droits existante à l’échelle du territoire

Pistes de réflexion/Perspectives :

- Identifier, répertorier et coordonner l’offre existante

**Axe 2 : Cohérence Educative (échéance 2024/2027)**

Développer les échanges entre les acteurs

Favoriser l’accueil des enfants et des jeunes dans les structures

Développer la communication des différents projets du territoire

Mobiliser l’ensemble des acteurs éducatifs du territoire

Renforcer la communication sur l’offre de loisirs

Soutenir une cohérence d’intervention en matière de prévention dans les différentes structures

Pistes de réflexion/ Perspectives :

- Création d’une journée de la prévention
- Favoriser le faire ensemble et la mutualisation

- Valoriser les actions des différents acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse

### **Axe 3 : Parentalité (échéance 2024/2027)**

Développer l'offre d'accompagnement autour de la parentalité

Développer les partenariats et favoriser la mise en réseau

Impliquer davantage les parents dans la vie des structures

Favoriser la lisibilité de l'offre de services par une communication adaptée

Aller à la rencontre des parents en s'appuyant sur les ressources locales

#### Pistes de réflexion/ Perspectives :

- Création d'un réseau pro parentalité
- Mutualiser des formations à destination des acteurs lié à la parentalité
- Créer des évènements ou rencontre entre les partenaires et les parents

### **Axe 4 : Animation de la vie sociale (échéance 2024/2027)**

Affiner le diagnostic des besoins d'animation de la vie sociale à l'échelle du territoire

#### Pistes de réflexion/ Perspectives :

- Engager et réfléchir à une réflexion sur l'offre d'animation de la vie sociale à l'échelle des bassins du territoire

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027	Fiche action n° 1		
	Rencontre partenaires		
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Accès aux droits	Mettre en avant et coordonner l'offre d'accès aux droits existantes	Animation du réseau des acteurs de l'accès aux droits et au numérique	Chaque semestre
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Permettre une meilleure appropriation des offres de service du territoire Participation et portage d'actions partenariales à destination des habitants		L'ensemble des professionnels du territoire	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'accès aux droits et au numérique Présentation des missions, perspectives et projets de chacun Réflexions communes sur des actions communes à destination des habitants		Participation de l'ensemble des acteurs Mise en avant des missions de chacun aux habitants du territoire Mise en place d'actions partenariales	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération Professionnels</b>	<b>L'ensemble des professionnels gravitant de l'accès aux droits et au numériques</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les professionnels</b>	
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bilan quantitatif et qualitatif à la fin d'année afin de faire évoluer ce réseau en le proposant à d'autres acteurs et/ou en se réunissant sur d'autres thématiques</b></li> </ul>		

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 2	
		Création d'une journée de la prévention	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Cohérence éducative	Soutenir une cohérence d'intervention en matière de prévention dans les différentes structures	Evénement sur le territoire	Une journée par an
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Favoriser les interventions des professionnels dans les structures Proposer conjointement des projets communs		Toute famille et professionnel de la petite enfance, enfance et jeunesse du territoire.	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Une journée multi ateliers sur différente thématique autour de la prévention les usages, consommation, pratiques... (Ecran, accidents domestiques, alimentation, sport, santé, sécurité routière, drogue, harcèlement, réseaux sociaux...)		Actions communes autour des méthodes et contenus de prévention à destination des habitants, plus particulièrement de la jeunesse.	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Un coordinateur autour de l'évènement</b>	<b>CAF Gendarmerie Education national</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir le public et les groupes de travaux.</b>	<b>PMI Habitants</b>
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recueil d'avis sur la journée via une enquête de satisfaction au sein de la journée ou par mail à destination des habitants</b></li> <li>- <b>Echanges avec les différents partenaires chaque année afin de faire remonter le sentiment de chacun sur les effets de cette journée</b></li> </ul>		



CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 3	
		Favoriser le faire ensemble et la mutualisation	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Cohérence éducative	Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire	Echanges professionnels	Une à deux fois par an Mise en place 2025
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Favoriser le faire ensemble Mutualiser et valoriser les compétences des acteurs du territoire		Pour tout professionnel étant concernés par la petite enfance, l'enfance et la jeunesse	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Création de binôme chaque année entre structure. Par ce binôme, aura lieu des « immersions » des agents dans le quotidien du partenaire. Cela permettra de mettre en avant les problématiques, pratiques communes et le besoin commun de formation, sensibilisation, mutualisation ou d'échanges entre partenaires et professionnels.		Elargissement du réseau et des projets communs entre les professionnels de la petite enfance à la jeunesse	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération pour la mise en place et groupe de travail</b>	<b>Crèches / RPE / PMI Accueil de loisirs Service jeunesse Education national</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les groupes de travaux.</b>	<b>Association sportive / culturelle Médiathèque Mission local</b>
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un bilan au bout de chaque année sera fait avec les professionnels ayant participé à cet échange.</b></li> <li>- <b>Selon ce qui en ressort, l'action évoluera, sera élargie ou changera de forme.</b></li> </ul>		

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 4	
		Valoriser les actions	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Cohérence éducative	Développer la communication des différents projets du territoire	Communication, valorisation et information	Une à deux fois par an Mise en place 2025
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Valoriser les actions et augmenter leur visibilité		Tout public (enfants, parents, élus, professionnels)	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
<p>Centraliser les différentes actions du territoire à destination de la petite enfance, enfance, jeunesse sur une plateforme ou via un outil de centralisation de l'information. Communiquer sur les actions du territoire avant, pendant et après.</p> <p>Faire un retour en image sur celle-ci, par des supports vidéo ou support ludique.</p> <p>Diffusion de ces informations et/ou vidéo en interne dans la collectivité et en externe aux partenaires, via les réseaux sociaux ou courriel.</p>		<p>Valorisation des actions menées</p> <p>Communication sur l'ensemble des actions du territoire</p>	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération et professionnel de communication</b>	<b>Crèches / RPE / PMI Accueil de loisirs Service jeunesse Education national</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les groupes de travaux.</b>	<b>Association sportive / culturelle Médiathèque Mission local Service communication</b>
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un formulaire sera à disposition sur la plateforme afin de partager les points à faire évoluer ou à penser de la part des familles</b></li> <li>- <b>Un bilan sera fait chaque semestre avec les professionnels afin d'avoir leur retour sur la valorisation, l'impact de la diffusion de l'information sous cette forme</b></li> </ul>		

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 5	
		Réseau Pro Parentalité	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Parentalité	Aller à la rencontre des parents en s'appuyant sur les ressources locales	Echanges professionnels	Chaque trimestre
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Developper le maillage partenarial pour simplifier la prise en charge des situations		Professionnels du territoire	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Réunir une fois par trimestre les différents professionnels liés à la parentalité sur des thématique spécifique. Cela sera l'occasion d'informer de l'actualité de chacun, les actions mises en place et échanger sur des futurs partenariats ou mutualisation.		Connaissance des différents professionnels du territoire Mutualisation d'actions et de projets à destination des familles	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération</b>	<b>L'ensemble des professionnels gravitant autour de la famille sur le territoire</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les professionnels</b>	
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Après chaque rassemblement, un bilan sera fait afin d'évaluer la thématique, la forme de la réunion mais également les différents points à améliorer</b></li> <li>- <b>Il sera effectué chaque année, un bilan du nombre de projets communs entre les différents acteurs et un bilan qualitatif du réseau</b></li> </ul>		

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027	Fiche action n° 6		
	Mutualisation des formations		
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Parentalité	Développer les partenariats et favoriser la mise en réseau	Echanges professionnels	Chaque semestre
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Proposer une offre de formation commune aux professionnelles du territoire		Professionnels du territoire	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
<p>Pouvoir proposer une montée en compétence commune à l'ensemble des professionnels sur le territoire. Par un questionnaire, recueillir les souhaits des thématiques pour les formations, interventions ou sensibilisation. Puis proposer à l'ensemble des professionnels une journée pédagogique commune.</p>		<p>Connaissance des différents professionnels du territoire Mutualisation de formations et de projets à destination des familles</p>	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération</b>	<b>L'ensemble des professionnels gravitant autour de la famille sur le territoire</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les professionnels</b>	
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place d'un bilan à la fin de chaque journée pédagogique sur le contenu, la forme et l'intervenant</b></li> </ul>		



CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 7	
		Rencontre partenaires/parents	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Parentalité	Favoriser la lisibilité de l'offre de services par une communication adaptée	Echanges entre familles et professionnels	Chaque semestre
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Permettre une meilleure appropriation des offres de service du territoire Proposer un service adapté aux familles ayant des besoins spécifiques		L'ensemble des habitants et professionnels du territoire	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Mettre en place un évènement autour d'une intervention sur une thématique lié à la famille. L'intervention sera à destination des familles mais également des professionnels Et présenter l'offre existante sur le territoire pour pouvoir être accompagné sur cette thématique		Participation des habitants et meilleure connaissance de l'offre présente sur le territoire	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération Professionnels et/ou habitants compétents</b>	<b>L'ensemble des professionnels gravitant autour de la famille sur le territoire</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les professionnels</b>	
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bilan quantitatif et qualitatif à la fin de chaque débat afin d'évaluer au mieux l'impact et le besoin rencontré</b></li> </ul>		

CDC Pays du Neubourg PESL 2024-2027		Fiche action n° 8	
		Réflexion sur l'animation de la vie sociale	
<i>Axe</i>	<i>Obj Général</i>	<i>Type d'action</i>	<i>Echéancier</i>
Animation de la vie sociale	Engager une réelle réflexion sur l'offre de l'animation de la vie sociale à l'échelle du territoire	Construction d'un groupe de travail et mise en réseau des professionnels	Chaque semestre
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>		<b>PUBLICS</b>	
Mettre en avant les différents acteurs de la vie sociale sur le territoire Réfléchir à un maillage territorial de l'animation de la vie sociale		L'ensemble des professionnels et élus du territoire	
<b>MODALITES</b>		<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	
Rencontre entre les différents acteurs de l'animation de la vie sociale du territoire Affiner le diagnostic des besoins d'animation de vie sociale du territoire Travail commun entre les différents partenaires afin de proposer un réel maillage territorial		Participation de l'ensemble des acteurs et élus Mise en commun des différentes actions existantes autour de l'animation de la vie sociales Création d'action commune sur l'ensemble du territoire	

<b>Moyens</b>		<b>Partenaires déjà identifiés</b>
<b>Humains</b>	<b>Le chargé de coopération Professionnels et élus</b>	<b>L'ensemble des professionnels de l'animation de la vie sociale du territoire</b>
<b>Matériels</b>	<b>Salle à disposition pour recevoir les différents acteurs</b>	<b>Les élus et acteurs du territoire</b>
<b>Evaluation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bilan sur les actions menées chaque année à l'échelle de la communauté de communes</b></li> <li>- <b>Création de nouvelles actions ou élargissement des actions existantes sur l'ensemble du territoire</b></li> </ul>		

Un comité de pilotage (Copil) se réunira à minima : deux fois par an.

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- De valider la Convention Territoriale Globale ;
- De suivre la mise en œuvre des actions ;
- De modifier au besoin par avenant la Convention Territoriale Globale avant sa date d'échéance ;
- De valider l'évaluation globale de la Convention Territoriale Globale

Le comité de pilotage sera composé de :

- Président de la Cdc du Pays du Neubourg
- Vice-Présidente en charge de la Famille
- La CAF de l'Eure
- Signataire de la présente Convention Territoriale Globale
- Chargé de coopération de CTG

Le comité technique sera constitué des techniciens représentant les collectivités et la Caf de l'Eure. Il se réunira à minima une fois par trimestre mais autant de fois que nécessaire. Il est garant du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, fait le point sur les avancées, évalue en continu les résultats et effets et formule des préconisations à l'intention du Copil.

Le/la chargé(e) de coopération mettra en œuvre les orientations stratégiques de la communauté de communes du Pays du Neubourg en matière de développement et de redynamisation du territoire :

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques,
- Assistance et conseil auprès des élus,

- Accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrits dans la Ctg,
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels,
- Organisation et animation de la relation avec la population,
- Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

L'évaluation consiste à :

Objectiver les effets de la CTG

Examiner la manière dont on parvient ou non à atteindre les objectifs de la CTG, dans le cas où ils étaient clairement identifiés

Donner sens à d'éventuels écarts entre ce que l'on produit et ce que l'on visait

Observer des éléments que l'on a produits qui n'étaient pas recherchés

Pointer des pistes d'améliorations et aider à l'ajustement du contenu

L'évaluation est une aide au pilotage de la CTG. Elle permet d'ajuster les actions et les dynamiques de la CTG, au service des politiques publiques qu'elle contribue à porter, idéalement au fur et à mesure de son déroulement, a minima à la fin de la CTG (ex-post) dans l'optique d'améliorer la prochaine CTG. Elle n'est donc ni un contrôle, ni un audit mais elle sert de boussole à la mise en œuvre et au renouvellement de celle-ci.

L'évaluation des CTG doit être aussi souple et itérative que les CTG elles-mêmes afin de s'adapter à chaque réalité territoriale

L'évaluation n'est pas un bilan des activités et des actions mais s'appuie sur lui, en cherchant notamment à analyser la manière dont on répond aux objectifs

L'important pour entrer dans une démarche d'évaluation est d'explicitier les constats : quels éléments peuvent venir expliquer une situation donnée ?

L'évaluation est l'affaire de tous les métiers, ce qui nécessite de bien identifier le rôle de chacun.

L'analyse évaluative est plurielle, ce qui nécessite de favoriser un croisement des points de vue

